

Motion du 23 avril 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Vincent Maitre, Mmes Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une équitable répartition de la manne fiscale entre communes liées à la future réalisation du projet d'aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV)».

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 26 janvier 2015, dans le rapport M-793 A)

MOTION

Considérant:

- que le système actuel de péréquation financière du canton de Genève a pour effet que les entreprises paient leurs impôts sur la commune de domicile du siège et que leurs salarié-e-s paient une partie de leurs impôts également dans la commune de leur entreprise, il en résulte une inégalité de rentrées fiscales entre les communes;
- l'exemple récent des conséquences fiscales pour la Ville de Genève du changement de commune de domicile d'une grande entreprise ayant jusque-là son siège dans notre commune;
- le grand projet relatif à un nouvel aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) qui prévoit, notamment, la construction de nombreux bâtiments permettant, au stade actuel de l'étude, l'installation d'entreprises avec environ 20 000 emplois et la construction de logements pour environ 6000 à 10 000 habitants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de négocier une répartition de l'attribution des réalisations de façon que la Ville de Genève ne reçoive pas que la partie congrue des recettes;
- le cas échéant, de proposer une formule inédite de répartition équilibrée par une adaptation de la loi, cela en collaboration avec l'Etat et les communes concernées.